Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Produktidentifikator

Nom du produit: Techno Spray de protection anticorrosion pour freins, 500 ml

Techno AG numéro d'article: 00939 0 00039

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Utilisation de la substance /

du mélange

Produit de protection anticorrosion

Lubrificateur/Lubrifiant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Techno AG Butthollenring 31 4147 Aesch BL Tel. 061 717 90 00 Fax 061 711 38 58 info@techno-ag.ch www.techno-ag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique Freiestrasse 16 8032 Zürich Tel. 145 Tel. 044 251 51 51 info@toxi.ch www.toxi.ch

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

H222 - H229 Aérosol extrêmement inflammable. Flam. Aerosol 1

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS05corrosion

H318 Provoque des lésions oculaires graves. Eve Dam. 1

> Version 2.0 Page 1/12



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 STOT SE 3 H336 Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Asp. Tox. 1

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de dange:







GHS02

GHS05

GHS07

Mention d'avertissement:

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

naphta léger (pétrole), hydrotraité dihydroxyde de calcium

Mentions de danger:

- H222 H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P102 À conserver hors de portée des enfants.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260 Ne pas respirer les aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à +50 °C.

Indications complémentaires:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à +50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Date de la première édition: 19.03.2002 Date de la dernière révision: 28.05.2015



Version 2.0

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB: PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Solution aqueuse de copolymères en dispersion et de silicates alcalins

Composants dangereux:

| N° CAS | Désignation | Teneur (%) |
|------------------|--|------------|
| N° EINECS | Classification selon la Directive 67/548/CEE | |
| N° CE | Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) | |
| Reg.nr. | | |
| 106-97-8 | Butane | 30 - 50 |
| 203-448-7 | F+ R12 | |
| | Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280 | |
| | naphta léger (pétrole), hydrotraité | 20 - < 25 |
| | Xn R65; Xi R38; F R11; N R51/53; R67 | |
| 931-254-9 | Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; | |
| 01-2119484651-34 | Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336 | |
| 74-98-6 | Propane | 20 - < 25 |
| 200-827-9 | F+ R12 | |
| | Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280 | |
| 75-28-5 | Isobutane | 3 - < 10 |
| 200-857-2 | F+ R12 | |
| | Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280 | |
| 9044-17-1 | Buten-Polymer mit 2-Methyl-1-propen | 3 - < 10 |
| | Xn R65 | |
| | Asp. Tox. 1, H304 | |
| 1305-62-0 | dihydroxyde de calcium | 3 - < 5 |
| 215-137-3 | Xi R38-41 | |
| | Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315 | |





Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

| N° CAS | Désignation | Teneur (%) |
|------------------|---|------------|
| N° EINECS | Classification selon la Directive 67/548/CEE | |
| N° CE | Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) | |
| Reg.nr. | | |
| 64742-54-7 | distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | 1 - < 3 |
| 265-157-1 | Xn R65 | |
| | Asp. Tox. 1, H304 | |
| 01-2119484627-25 | | |

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne

en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante

en écartant bien les paupières

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Produits extincteurs déconseillés

pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres indications: Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée.

Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Date de la première édition: 19.03.2002 Date de la dernière révision: 28.05.2015

Page 4/12



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante. Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Ouvrir et manipuler le récipient avec prudence.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à +50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1. Stockage

Exigences concernant les lieux et Stocker dans un endroit frais. Respecter les prescriptions légales conteneurs de stockage: pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

7.2.2. Autres indications sur les conditions de stockage

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à +50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Date de la première édition: 19.03.2002 Date de la dernière révision: 28.05.2015



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Classe de stockage:

Classification selon le décret sur la sécurité au fonctionnement (BetrSichV): -

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

| 106-97-8 | butane |
|-----------|--|
| VME | Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm |
| 1305-62-0 | dihydroxyde de calcium |
| VME | Valeur à long terme: 5 mg/m³ |

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Equipement spécial de sécurité

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Eviter tout contact avec la peau. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Filtre provisoire: Filtre A/P2

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Date de la première édition: 19.03.2002 Date de la dernière révision: 28.05.2015



Version 2.0

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Temps de pénétration du matériau des gants: Valeur pour la perméabilité: Taux ≤ 6 Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.1. Indications générales

Aspect:

Forme: Aérosol Couleur: gris clair

Odeur: caractéristique Seuil olfactif: non déterminé

pH: non applicable

Changement d'état:

Point de fusion: non déterminé

Point d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Point d'éclair: -60 °C

Inflammabilité (solide, gazeux): non applicable

Température d'inflammation: +200 °C

Température de décomposition: non déterminé

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs

vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:

Inférieure: 1,0 Vol % Supérieure: 10,9 Vol %

Pression de la vapeur à +20 °C: 4300 hPa

Densité à +20 °C:0,63 g/cm³Densité relative:non déterminéDensité de vapeur:non déterminéVitesse d'évaporation:non applicable

Solubilité dans/miscibilité

avec l'eau: Pas ou peu miscible

Coefficient de partage

n-octanol/eau: non déterminé

Date de la première édition: 19.03.2002 Date de la dernière révision: 28.05.2015

TECHNOAG

7/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Viscosité:

non déterminé Dynamique: Cinématique: non déterminé

Teneur en solvants:

VOC (EU): 82,55 %

9.2 **Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1.Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

| | naphta léger (pétrole), hydrotraité | | |
|-----------|-------------------------------------|----------|--|
| | Oral | LD50 | > 5000 mg/kg (rat) (OECD- Prüfrichtlinie 401) |
| | Dermique | LC50 | > 3000 mg/kg (rat) (OECD- Prüfrichtlinie 402)) |
| | Inhalatoire | LC50/4 h | > 20 mg/l (rat) (OECD- Prüfrichtlinie 403) |
| 9044-17-1 | Buten-Polymer mit 2-Methyl-1-propen | | |
| | Oral | LD50 | 34000 mg/kg (rat) |
| | Dermique | LD50 | >10000 mg/kg (lapin) |



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

11.1.2.Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée/ irritation cutanée:

Irrite la peau et les muqueuses.

Lésions oculaires graves/

irritation oculaire:

Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation respiratoire

ou cutanée:

Aucun effet de sensibilisation connu.

11.2. Indications toxicologiques complémentaires

Selon le procédé de calcul de la dernière version en viqueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Irritant

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

| | naphta léger (pétrole), hydrotraité | | |
|-----------|-------------------------------------|---|--|
| | LC50/48h | 3,87 mg/l (Daphnia magna (Grosser Wasserfloh)) > 1 mg/l (Roter Killifisch (Oryzias latipes)) | |
| 9044-17-1 | Buten-Polymer mit 2-Methyl-1-propen | | |
| | EC50/48h | > 1000 mg/l (daphnia) | |
| | LC50/96h | > 1000 mg/l (fish) | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4.1.Effets écotoxiques

Remarque: Toxique pour les poissons

12.4.2. Autres indications écologiques

Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

Date de la première édition: 19.03.2002 Date de la dernière révision: 28.05.2015



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets:

| 15 01 10* | emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus |
|-----------|---|
| 15 01 04 | emballages métalliques |

13.1.1.Emballages non nettoyés

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA: UN1950

14.2. Nom d'expédition des nations unies

1950 AÉROSOLS IMDG: **AEROSOLS**

IATA: AEROSOLS, flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR:



2 5F Gaz Classe: Étiquette: 2.1

IMDG, IATA:



Class: 2.1 Label: 2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA: néant

Page 10/12



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

14.5. Dangers pour l'environnement

Marine pollutant:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz

Indice Kemler:

F-D.S-U Numéro EmS:

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

14.8. Indications complémentaires de transport

ADR

Quantités limitées (LQ):

Quantités exceptées (EQ): Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

Catégorie de transport (ADR):

Code de restriction concernant

les tunnels: D

IMDG:

Limited quantities (LQ): 1L

Excepted quantities (EQ) Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

14.9. «Règlement type» de l'ONU

UN1950, AÉROSOLS, 2.1

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1.Prescriptions nationales

15.1.2.Instructions techniques « Air »

| Classe | Proportion en % |
|--------|-----------------|
| NK | 82,5 |

Classe de contamination

de l'eau (D):

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Page 11/12



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes:

| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
|------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Acronymes et abréviations:

Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European ADR:

Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: **US** Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1 Flammable aerosols, Hazard Category 1 Flam. Aerosol 1: Gases under pressure: Compressed gas Press. Gas: Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2 Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2 Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3